### OFFICE DES CEREALES APPEL D'OFFRES N°27/2025

### TUNEPS 20251105675

## LA FOURNITURE, L'EXTENSION ET LA MISE A NIVEAU DU SYSTEME DE CABLAGE INFORMATIQUE ET DES EQUIPEMENTS ACTIFS

L'Office des Céréales se propose de lancer un Appel d'Offres en lot unique ayant pour objet la fourniture, l'extension et la mise à niveau du système de câblage informatique (cuivre et fibre optique) et des équipements actifs.

Les sociétés résidentes, inscrits au système TUNEPS, dépositaires du cahier des charges relatives à l'exercice de l'activité d'intégration et de réalisation des réseaux dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et qui sont intéressés à participer, sont invités à retirer le cahier des charges gratuitement auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office. 30 Rue Alain Savarv Tunis OU du site www.tuneps.tn 011 du site www.marchespublics.gov.tn ou du site www.oc.com.tn.

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales exclusivement par le système TUNEPS.

Seulement l'extrait de registre de commerce (l'original), la caution bancaire provisoire (original), doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général de l'office des céréales 30 Rue Alain Savary BP N° 173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

#### A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 27/2025 :

# LA FOURNITURE, L'EXTENSION ET LA MISE A NIVEAU DU SYSTEME DE CABLAGE INFORMATIQUE (CUIVRE ET FIBRE OPTIQUE) ET DES EQUIPEMENTS ACTIFS

La date limite pour la réception des offres est fixée au 13 janvier 2026 à 12 H 00.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite de la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **13 janvier 2026 à 15 H 00** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signé de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et/ou hors ligne et/ou la caution provisoire et/ou les bordereaux des prix sera rejetée.